



**Note relative aux Écoles Supérieures
des Arts et au secteur culturel**

Votée le 04.03.2017 à Louvain-la-Neuve

I. Introduction

Fin de l'année académique 2005-2006: le Conservatoire royal de Bruxelles tire la sonnette d'alarme suite à la fermeture d'une de ses implantations déclarée insalubre. La promesse a alors été faite par la Communauté Française d'injecter des fonds pour une rénovation. 2017, plus de dix ans plus tard, l'état des bâtiments de cette Ecole Supérieure des Arts n'a toujours pas évolué.

La Fédération des Étudiant·e·s Francophones s'était alors dit sensible à cette situation et a d'ailleurs toujours soutenu les démarches de ses Conseils Étudiants. Nous avons alors initié un état des lieux des infrastructures des Écoles Supérieures des Arts en 2005. Aujourd'hui, notre organisation porte toujours une grande importance aux conditions de vie et d'études des étudiant·e·s en Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'ailleurs, les campagnes de cette année s'inscrivent dans cette problématique. Il nous a alors semblé important de renouveler le regard que nous portons sur les particularités de la situation des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur artistique, concernant tant ses besoins infrastructurels que pédagogiques et sociaux. C'est pourquoi, depuis le début de l'année académique 2016-2017, la FEF a initié une réflexion sur les études supérieures artistiques au sein d'un groupe de travail. Dans le cadre de la campagne du premier quadrimestre, une enquête portant sur leurs conditions d'étude et de vie a été menée auprès des étudiant·e·s en ESA.

La note qui suit est donc le fruit de l'avancement de ce groupe de travail, ainsi que des résultats de l'enquête qu'il a menée. Ainsi, la FEF veut attirer une nouvelle fois l'attention sur la situation des Écoles Supérieures des Arts en Fédération Wallonie-Bruxelles.

II. Contexte politique et budgétaire

On considère depuis longtemps la culture comme vecteur de développement économique et d'émancipation. Pourtant, dans le contexte de restrictions budgétaires dans lequel nous évoluons, le secteur culturel n'est pas épargné; son budget est même souvent le premier à subir les conséquences de ces coupes. Il devient évident que l'accès à la culture et la promotion de celle-ci ne sont pas des priorités dans l'agenda politique. Les pouvoirs publics ont tendance, et ce depuis plusieurs années, à limiter tout investissement dans le secteur artistique; malgré les récentes initiatives politiques d'exposer de nouvelles stratégies pour notre culture, très peu de projets se concrétisent et la culture reste malgré tout à l'abandon. Les institutions culturelles sont sous-financées; dans ce cadre, la

promotion de la création originale actuelle devient soit un pari risqué, soit un luxe que toutes ne peuvent se permettre dans la logique de rentabilité financière à laquelle elles sont soumises. Pourtant, la culture n'a jamais autant attiré le public: la fréquentation des musées, par exemple, augmente de manière constante depuis plusieurs années, théâtres et les salles de concert ne désertent pas.

III. Les Ecoles Supérieures des Arts en Communauté française

On compte aujourd'hui 16 Écoles Supérieures des Arts en Fédération WallonieBruxelles. Il s'agit du troisième type d'établissement d'enseignement supérieur en Communauté Française (le premier et le deuxième sont les Hautes Écoles et les Universités). Les ESA ont des spécificités, ne serait-ce qu'au niveau de leur organisation. Par exemple, le mode de financement n'est pas le même que pour les hautes écoles et les universités, qui fonctionnent sur le principe de l'enveloppe fermée. En effet, les écoles artistiques, elles, sont financées sur le mode de l'enveloppe ouverte. Ces écoles jouissent souvent d'une certaine réputation qui les rendent attractives tant pour les belges que pour les étudiant-e-s des pays frontaliers. Les particularités des ESA sont aussi matérielles et pédagogiques.

Il est essentiel, avant de se pencher sur les constats et les conclusions de l'enquête, de préciser l'organisation de ces établissements, dans le but de mieux comprendre la diversité des cursus proposés, et les besoins qui y sont associés.

L'enseignement artistique est divisé en 5 domaines d'apprentissage:

- Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace
- Domaine de la musique
- Domaine du théâtre et des arts de la parole
- Domaine de la danse
- Domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

Les besoins en infrastructures par domaine

La spécificité du travail artistique est qu'il nécessite des locaux adaptés à sa pratique. Chaque domaine et/ou option de l'enseignement supérieur artistique a sa réalité propre. Il s'agit de différencier les besoins par domaine et/ou option. L'état des lieux établi ici vaudra pour les cours artistiques, parfois dits "d'atelier". Nous considérons que les demandes pour les cours généraux sont plus simples à satisfaire, étant donné qu'elles consistent

principalement en des salles de cours classiques munies de tout le matériel pédagogique nécessaire au cours.

- *Domaines des arts plastiques, visuels et de l'espace*

Les options d'arts plastiques, visuels et de l'espace ont deux types de besoins principaux. Le premier étant des locaux dégagés propres à chaque atelier et de dimensions monumentales. Les étudiant·e·s de peinture, sculpture, scénographie, espace urbain, architecture d'intérieur, design... produisent des travaux qui nécessitent tant pour la création que pour la présentation, des espaces plus grands qu'un bureau de 60 sur 40 cm. D'autres options comme le design textile, la tapisserie ou la gravure disposent de machines volumineuses (métiers à tisser...).

Le deuxième besoin est infrastructurel. La majorité des options ont un besoin (non négociable) d'accès à l'eau pour travailler ou nettoyer leurs outils. Par exemple, un·e sérigraphe ne descend pas deux étages avec des planches d'impression couvertes d'encre pour les nettoyer dans un lavabo de 20 sur 15 cm. Certaines options comme la peinture ou le design textile requièrent aussi une ventilation appropriée.

- *Domaine de la musique*

Dans la pratique musicale, il y a lieu de dissocier deux composantes. Le travail individuel et le travail collectif. Pour la pratique individuelle de l'instrument (ou de la voix), l'étudiant·e doit pouvoir travailler sereinement avec son/sa pédagogue dans un environnement calme. Il y a donc lieu d'avoir un espace correctement insonorisé pour éviter de déranger ou d'être dérangé·e par les cours se donnant dans les locaux annexes. Pour la pratique collective, il y a lieu d'avoir des espaces de taille convenable pour réunir et écouter les différents ensembles de musicien·ne·s (de l'ensemble réduit de musique de chambre, à l'orchestre, qui comporte une multitude d'instrumentistes). Les écoles devraient pouvoir disposer d'une salle de concert ou d'un accès facilité à une telle salle.

Le nombre de salles dont une école de musique devrait disposer est idéalement supérieur au nombre maximum de cours se donnant en même temps, et ce pour répondre au besoin des étudiant·e·s de répéter en dehors des horaires prévu dans leur emploi du temps. En effet, il est fréquent que certain·e·s ne puissent pas travailler leur pratique instrumentale ou vocale chez eux/elles.

- *Domaine du théâtre et des arts de la parole*

Le théâtre est sans doute l'un des arts enseigné en Communauté Française qui demande le plus d'espace. Le travail collectif demande déjà la possibilité de pouvoir faire évoluer entre 10 et 15 personnes dans un espace de jeu (le "plateau"). Pour indication, les dimensions idéales d'un plateau sont entre 40 et 60 mètres

carré. La question du nombre de salles est la même que pour les écoles de musique. Il est également primordial que l'école supérieure dispose d'une salle de spectacle d'espace convenable et décentement équipée ou que les étudiant·e·s puissent avoir facilement accès à une telle salle.

- *Domaine de la danse*

Les besoins pour le domaine de la danse sont semblables à ceux du domaine du théâtre et des arts de la parole (voir point 1.2.3.). La Communauté Française n'organisant ou ne subventionnant pas (encore) d'école supérieure de danse, nous ne nous attarderons pas plus sur ce domaine.

- *Domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication*

Il y a lieu de distinguer les nécessités par option:

- *Arts du cirque – Interprétation dramatique – Théâtre et techniques de communication*

Les besoins sont sensiblement semblables à celles du domaine du Théâtre et des Arts de la parole.

- *Cinéma – radio – télévision*

Pour le travail du cinéma, de la radio et de la télévision, il faut dissocier trois types de locaux : les studios, les salles de montage et les salles d'écoute ou de projection. Les salles doivent pouvoir accueillir les étudiant·e·s pour les cours mais également être accessibles pour les étudiant·e·s en travail personnel et ce en suffisance. Il est primordial qu'elles soient équipées du matériel nécessaire et approprié à l'apprentissage d'une pratique artistique de haut niveau.

Les spécificités de l'enseignement artistique

Au-delà des besoins en infrastructure des établissements d'enseignement supérieur artistique, il est essentiel de remarquer que ce type d'enseignement à ses particularités qui lui sont propres au niveau pédagogique. Ces spécificités impactent les étudiant·e·s tant au niveau de leur apprentissage que de leurs conditions de vie et d'étude.

Un enseignement artistique nécessite un travail et un suivi très réguliers. Ce suivi intensif nécessite une charge de travail importante pour les étudiant·e·s en cours de cursus. De plus, en période de rendu, ou lors des jurys artistiques, cette charge s'accroît considérablement. On peut, lorsque cette pratique nécessite un engagement physique, tout de suite imaginer les risques de blessure ou d'accident, par exemple. En dehors des travaux prévus lors de la formation de l'étudiant·e, il faut ajouter que la pratique de sa

discipline artistique en dehors des cours est une charge de temps considérable. La charge de travail des étudiant·e·s se répercute sur les enseignant·e·s, qui doivent souvent être présent·e·s à l'école plus longtemps que ce prévoir initialement leur emploi du temps.

Par ailleurs, il est important pour la Fédération des Etudiant·e·s Francophones que les pouvoirs politiques prennent en compte les spécificités de l'enseignement artistique lors des réflexions tenant à l'organisation des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. On assiste trop souvent à cette volonté d'uniformisation qui ne tient pas compte des difficultés d'application de nouvelles mesures en ce qui concerne les Ecoles Supérieures des Arts.

IV. Etre étudiant.e en arts

Les constats énoncés ci-après sont le fruit des recherches menées par le groupe de travail ESA et Culture réuni au sein de la FEF. Les chiffres sont issus de l'enquête réalisée par celui-ci et précédemment mentionnée.

1. Coût des études

Les études artistiques comportent donc un certain nombre de particularités, qui ont déjà été évoquées précédemment.

Les cours, axés principalement sur la pratique d'une ou plusieurs disciplines créatives, nécessitent souvent de disposer d'une certaine quantité de matériel spécifique. L'acquisition de celui-ci est souvent coûteuse, pouvant représenter plusieurs centaines d'euros par mois (on peut citer, à titre d'exemple, l'achat de tissu pour les étudiant·e·s en stylisme de mode). En outre, plus de la moitié des étudiant·e·s ont été contraint·e·s d'acheter du matériel onéreux au début de leur cursus (ordinateurs portables, instruments de musique, matériel de studio photographique ou de prise de son, tablettes graphiques...). Il n'est pas rare de que étudiant·e·s contractent des prêts pour pouvoir se permettre cela. Quand de telles acquisitions ne sont pas rendues obligatoires, elles sont cependant fortement conseillées (dans 30% des cas). Certains types de matériel (par exemple, des instruments difficile à déplacer, du matériel de studio de qualité, des ordinateurs performants, des imprimantes...) sont nécessaires à un travail épanouissant et en accord avec les exigences des différentes disciplines sont indispensables à un bon apprentissage. Pourtant, force est de déplorer l'absence de celui-ci en quantité suffisante (ce que préciser plus de 80% des étudiant·e·s interrogé·e·s). Quand les étudiant·e·s y ont accès il n'est souvent pas ni de bonne qualité, ni adapté, ni en bon état.

2. Infrastructures et matériel pédagogique

Par la spécificité du travail artistique, les locaux des ESA ont une importance particulière. A titre d'exemple, on peut citer la pratique instrumentale, qui nécessite des salles ayant une bonne acoustique présentes en nombre suffisant pour permettre aux étudiant·e·s de

pratiquer seul·e·s ou en petits groupes, des espaces adaptés à la pratique de l'art dramatique, des ateliers pouvant accueillir l'ensemble des étudiant·e·s d'une section donnée, même si cela n'est pas prévu sur leur horaire. En effet, les étudiant·e·s en art sont présent·e·s souvent bien plus longtemps et bien plus régulièrement dans l'enceinte de l'école que ce que leur horaire "officiel" ne le prévoit, car la pratique de leur discipline nécessite souvent des infrastructures et des conditions particulières, dont chacun·e ne dispose pas forcément chez soi. Ici se trouve le fond du constat posé par plus de la moitié des étudiant·e·s: les bâtiments dans lesquels ils/elles étudient ne sont que peu adaptés (40%) ou pas du tout adaptés (17%) à leur formation. Rajoutons à cela le fait que la plupart des écoles supérieures des arts se trouvent actuellement un état de délabrement parfois très avancé, et ce, au point de risquer la santé des personnes qui les fréquentent. Le cas du Conservatoire de Bruxelles est souvent pris en exemple, ses bâtiments se trouvant de plus plusieurs dizaines d'années dans un état de décrépitude avancé. Ce n'est malheureusement pas la seule occurrence de telles situations: celles-ci sont en fait une règle plus qu'une exception. Par exemple, on ne compte plus les salles d'atelier où il fait beaucoup trop froid ou beaucoup trop chaud, car le système de chauffage n'a jamais été rénové. Il est aussi fréquent de voir des murs si délabrés que ceux-ci menacent presque de s'écrouler, de se retrouver assis·e par terre pour travailler par manque de chaises, de devoir partager une imprimante avec 50 autres étudiant·e·s... Quand des travaux de rénovation sont planifiés et des budgets débloqués, les chantiers tardent parfois plusieurs années avant de débiter. Il y a une réelle urgence à agir, au risque de voir une génération 6 de jeunes artistes sacrifiée par le manque d'investissement dans l'enseignement lui étant destiné, impactant directement la santé et la qualité de l'apprentissage.

3. Conditions de vie et bien-être de l'étudiant·e

Pour traiter des conditions d'études des étudiant·e·s en art, il est essentiel d'aborder la question du bien-être, en se penchant notamment sur le volet psychologique de ces cursus, celui-ci était souvent ignoré ou minimisé. La pression exercée sur les étudiant·e·s quant au travail qu'ils/elles doivent fournir est considérée importante ou trop importante dans près de la moitié des cas (45%). Les conséquences de celle-ci se révèlent dans plusieurs situations: le temps de sommeil en période de rendus n'est pas suffisant (78%), certain·e·s ne dormant parfois pas du tout ou seulement une ou deux heures par nuit. Précisons que ce manque de sommeil s'accumule régulièrement sur plusieurs jours voire semaines, avec les risques que l'on connaît à ce type de situation. Il n'est pas rare que des étudiant·e·s, le jour de leur jury ou de leur rendu, soient épuisé·e·s de ces nuits blanches à répétition. Ce n'est donc que peu surprenant de constater que près de 70% des étudiant·e·s trouvent que le suivi médical et/ou psychologique proposé par l'établissement n'est pas suffisant ou inexistant, et que plus de la moitié d'entre eux/elles ont déjà pensé à abandonner leurs études à cause de cette forte pression et ce rythme de travail trop intense.

V. Le statut d'artiste

Pour aborder les problématiques culturelles en Belgique, quelle que soit la communauté concernée, il est essentiel d'évoquer ce que l'on appelle le "statut d'artiste". Ce que l'on nomme ainsi n'est pas, contrairement à ce que le nom peut évoquer, un statut à part facilitant la pratique des disciplines artistiques et créatives dans un cadre professionnel. Le "statut d'artiste" est en fait la non-dégressivité des allocations de chômage perçues par un·e artiste ou un·e technicien·ne (du spectacle, par exemple), non-dégressivité obtenue après un parcours semé d'embûches et de difficultés. Car en effet, si dans l'esprit ces dispositions spécifiques sont pensées pour mieux coller au travail artistique, conçu comme "intermittent" (nous y reviendrons), les conditions pour obtenir la non-dégressivité de ces allocations sont difficilement atteignable pour tou·te·s, et limitent l'accès à une majorité de créatifs·ves, qui se retrouvent donc dans des situations de grande précarité. Revenons sur ces conditions à remplir pour avoir la possibilité de ne pas voir son allocation de chômage baisser. Il faut tout d'abord demander ce que l'on appelle un "visa artiste" à la Commission Artistes du SPF Sécurité Sociale, visa qui, une fois obtenu, permet de justifier que le caractère principal de son activité est artistique. Ensuite, si la personne concernée ne souhaite pas ou ne peut pas (raisons financières par exemple) s'établir en tant qu'indépendant·e, il faut comptabiliser autant d'équivalent-jours de travail que n'importe quel autre travailleur salarié pour débloquent ses allocations de chômage (s'il n'y a pas de contrat salarié sur le long terme, évidemment). Un coefficient existe pour convertir un contrat de travail "au cachet" en jours de travail, sur base d'un salaire moyen. Seulement une fois les allocations de chômage débloquentées, le/la travailleur·euse-artiste pourra prétendre à l'obtention du statut lui correspondant, et ce après avoir, une nouvelle 7 fois, presté un certain nombre de jours de travail artistique. Cette justification devra se faire chaque année pour éviter de voir son allocation baisser. En 2014, une nouvelle réforme des conditions d'obtention du "statut d'artiste" voit le jour et durcit une nouvelle fois les critères pour atteindre celui-ci, en augmentation notamment le nombre de jours de travail artistique à prester, rendant l'accès au statut très compliqué.

Il est intéressant de noter plusieurs points: tout d'abord, il est assez significatif de noter que la solution structurelle proposée par l'Etat pour prendre en compte les réalités du travail à artistique et du travail dépendant des réalités artistiques (technicien·ne·s du spectacle entre autres) est un statut ayant directement trait à la condition de chômeur·euse. En effet, même si le travail artistique est par définition intermittent, cela ne signifie pas que le/la travailleur·euse créatif·ve ne travaille pas. Les réalités du terrain font également en sorte que l'accès à de telles activités n'est que très peu promu ou encouragé. On peut donc se questionner sur les opportunités dans un tel cadre, qui se présentent, par exemple, à de jeunes diplômé·e·s sortant d'ESA. Force est de constater que les possibilités restantes pour ceux/celles-ci pour entamer une activité professionnelle sont limitées, et que l'existence d'un tel "statut" n'arrange pas cette situation, et ne leur donne pas de nombreuses opportunités, ni l'occasion de prendre leur indépendance. Ensuite, ce statut "d'artiste-

chômeur" est représentatif de la place que les politiques menées donnent aux créatif·ve·s et à la culture (voir contexte). Si le seul moyen, en dehors de l'indépendance et du salariat à long terme, d'être reconnu·e comme artiste est d'être reconnu·e aussi comme chômeur·euse, cela pose question sur la place donnée à ce type d'activités dans notre société. On pourrait donc imaginer une revalorisation globale du secteur culturel en Belgique, comprenant une revalorisation du statut d'artiste, le rendant plus sécurisant, et en ne le pensant pas nécessairement dans le cadre d'une alternance avec des allocations de chômage.

Il serait également important d'entamer une réflexion concrète sur l'accompagnement des jeunes diplômé·e·s et favoriser les initiatives qui visent l'insertion dans le monde culturel professionnel. Les étudiant·e·s sont trop souvent livré·e·s à eux/elles-mêmes en sortant des études. D'ailleurs, 72% de ceux et celles sondé·e·s ne se trouvent pas assez informé·e·s quant aux démarches à entreprendre après leur diplôme.

VI. Revendications

Face à de tels constats, plusieurs demandes font surface. La FEF revendique:

- Un refinancement structurel des Ecoles Supérieures des Arts permettrait d'améliorer les infrastructures, actuellement délabrées et dangereuses, et d'investir dans du matériel de qualité à destination de tous·te·s les étudiant·e·s. Un tel apport financier doit être fléché prioritairement vers les infrastructures et l'achat de matériel.
- Une vigilance accrue quant à l'état de ces infrastructures, dans l'intérêt de la santé des étudiant·e·s et de leurs conditions d'études.
- Une revalorisation de la qualité d'artiste.
- La valorisation des initiatives veillant à accompagner les étudiant·e·s sortant des études.
- Un suivi médical et psychologique régulier et complet accessible aux étudiant·e·s de tous les établissements.
- Une réflexion sur la mise à disposition/prêt de matériel.
- Une meilleure information aux étudiant·e·s quant aux aides sociales.
- Une réflexion sur le matériel nécessaire en ESA, notamment par rapport aux étudiant·e·s boursier·ière·s (en effet, dans les écoles artistiques, ce ne sont pas les syllabus qui coûtent le plus cher).

- La valorisation des initiatives culturelles des établissements visant à promouvoir le travail de leurs étudiant·e·s.
- Favoriser les initiatives culturelles inter-établissements et interdisciplinaires.
- Ouvrir l'accès aux infrastructures pour les étudiant·e·s en dehors de leurs horaires de cours.
- Une réelle réflexion sur les rythmes de travail, pour que ceux-ci soient plus respectueux de l'étudiant.e.s

VII. Conclusion

Pour conclure, les études artistiques sont le parent pauvre de l'enseignement supérieur belge francophone. Souvent mises à l'écart des Hautes Écoles et des Universités, sous le prétexte de différences de financement, elles se retrouvent actuellement réellement délaissées. Leurs spécificités pédagogiques ne sont que trop rarement prises en compte, et ce sont les étudiant·e·s les premiers·ères à en subir les conséquences. Leur parcours du combattant ne s'arrête pourtant pas ici: le secteur culturel est relativement hostile, à cause des politiques budgétaires restrictives menées, à l'inclusion du plus grand nombre d'artistes-travailleurs·euses. La FEF se positionne face à cela et revendique une revalorisation de la culture et une meilleure prise en compte des ESA.